



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Demande de propositions – D-1748-A3 – Sélection d'un consultant pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication pour accompagner la réalisation des travaux de voiries et de prestations complémentaires dans le cadre du Programme de Modernisation des villes du Sénégal (PROMOVILLES).

1. Date de lancement : **03/02/2025**

2. Nombre de proposition reçues et identité des consultants : **Trois (03)**

- **Groupement COACH ALLIANCE TRAINING /SEN MEDIA PROD ;**
- **Groupement INOVA/SINCHRONIX ;**
- **MS & Associes.**

3. Montant de la proposition retenue :

Trente-quatre millions deux cent mille (**34 200 000**) francs CFA TTC.

4. Nom et adresse de l'attributaire provisoire :

- **Cabinet MS & ASSOCIES** : VDN Bande Verte, n°58
Tel : 33 878 56 46
Courriel : msadakar@orange.sn

5. Délai d'exécution : **Le délai est de dix-huit (18) mois.**

La publication du présent avis est effectué en application de l'article 84, alinéa 3 du Code des Marchés Publics et ouvre un délai de recours gracieux auprès du Directeur Général de AGEROUTE SENEGAL, en vertu de l'Article 89 dudit Code, puis d'un recours auprès du Comité de Règlement des Différends placé auprès de l'organe chargé de la régulation des Marchés publics, en vertu de l'article 90 dudit code.

Le Directeur Général de l'AGEROUTE

Mamadou NDAO